

Règlement des études des diplômes universitaires

Année universitaire : **Composante :** Médecine Pharmacie
Fiche plate forme :

La formation ouvre en 2022-2023 : Oui Non

Type de formation : Diplôme d'université (DU) Diplôme inter-universitaire (DIU)

Intitulé de la formation : Pair-aidance Professionnelle en Psychiatrie et Santé Mentale
Responsable pédagogique du DU : Dr Clément DONDÉ/ Pr Mircea POLOSAN

Statut de la formation : Création Modification Renouvellement

Date vote Conseil d'UFR :

Date création :

Universités
partenaires

Indiquer les Universités habilitées à délivrer le diplôme :
Université Grenoble Alpes

Régime des publics accueillis dans la formation et effectif :

Formation initiale

Contrat pro

Formation continue

Modalités de l'enseignement :

Présentiel

Enseignement à distance

Effectif prévisionnel :

global (max) : 25

en FI : 25

en FC : 25

global (Min) : 15

en FI : 15

en FC : 15

Dépôt RNCP *

Oui

Non

En cours

Envisagé

* RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

Si dépôt RNCP alors préciser :

- le niveau d'entrée en formation : Licence Master

- le niveau prévu en fin de formation (cocher ci-dessous) :

Niveau IV (Bac)

Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Niveau III (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau I (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur, Doctorat, HDR)

Plan du dossier

I. Dispositions générales :

Article 1 : Définition et objectif(s) de la formation pour le participant :

Article 2 : conditions d'accès

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

Article 4 : Composition des enseignements

III. Contrôles des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen

Article 6 : Résultats

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité et d'inscription

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation

VI . Annexes :

***Annexes à remplir**

**** Annexes à remplir en fonction des particularités de la formation.**

1. Annexe - Cadre de référence *
2. Annexe - Comité d'organisation *
3. Annexe - Intervenants *
4. Annexe - Enseignement présentiel *
5. Annexe - Programme de formation détaillé *
6. Annexe - Description enseignement à distance **
7. Annexe - Stage pratique **
8. Annexe DPC - Orientations nationales 2016 à 2018 **
9. Annexe DPC - Catégories professionnelles **

I. Dispositions générales :

<p>Article 1 : Définition et objectif(s) de la formation pour le participant :</p>	<p><i>En 500 caractères max. (12 Lignes) préciser les capacités et compétences à atteindre en fin de formation et après validation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décliner les <u>objectifs généraux et spécifiques</u> clairs, détaillés et atteignables dans la durée de l'action <p>décrire par un verbe ce qui est attendu de l'apprenant à l'issue de la formation (nb) : <i>Il est important de vérifier l'adéquation entre objectifs et professions ciblées</i></p> <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une compétence professionnelle de pair-aidance en psychiatrie et santé mentale. <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer son savoir expérientiel aux personnes avec un trouble psychique pour leur en faire bénéficier ; - Acquérir un bilinguisme, en parlant à la fois la langue de la personnes concernée par le trouble et la langue du soignant/accompagnant ; - Participer à l'évaluation des besoins de ces personnes afin de contribuer à construire leur plan thérapeutique et leur plan de rétablissement ; - Transmettre l'espoir du rétablissement à tous les stades du trouble psychique et du rétablissement ; - Mettre en oeuvre des actions d'éducation thérapeutique ; - Promouvoir une approche orientée rétablissement auprès des équipes dédiées à la psychiatrie et à la santé mentale ; - Faire lien avec ces équipes en les amenant à mieux comprendre les perspectives de la personne concernée par le trouble et inversement et en proposant des nouvelles stratégies d'intervention.
<p>Public(s)</p>	<p><i>Seront admis à s'inscrire au diplôme :</i></p> <p><i>* Les actions pluri professionnelles devront répondre à un besoin de prise en charge pluridisciplinaire ou interprofessionnels des patients par la mise à profit de complémentarité des compétences</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne présentant un trouble psychique (dont trouble du spectre autistique) ; - Personne rétablie ; - Personne apte à et demandeuse de s'engager dans une fonction professionnelle d'accompagnement et d'aide de personnes présentant un trouble psychique ; - Personne apte à et demandeuse de participer au changement de regard soignant/société sur les troubles psychiques dans une optique de déstigmatisation et d'inclusion ; - Personne présentant un niveau baccalauréat ou associative type Université des patients.

Article 2 : conditions d'accès	
Action de positionnement pédagogique	Examen du CV, de la lettre de motivation, et de l'attestation de prérequis de formation (niveau baccalauréat ou associatif type Université des patients).
2.1 - Recevabilité des candidatures (pré requis)	<p>La candidature doit satisfaire à l'ensemble de ces prérequis pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un CV et lettre de motivation mentionnant les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un trouble psychique (dont trouble du spectre autistique) ; • Être rétabli ; • Être apte à et demandeur de s'engager dans une fonction professionnelle d'accompagnement et d'aide de personnes présentant un trouble psychique ; • Être apte à et demandeur de participer au changement de regard soignant/société sur les troubles psychiques dans une optique de déstigmatisation et d'inclusion ; - Présence d'une attestation de prérequis de formation (niveau baccalauréat ou associatif type Université des patients).
2.2 - Conditions d'admission (sur dossier, entretien ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Première sélection sur dossier de candidature du candidat (examen du CV, lettre de motivation, attestation de prérequis de formation) - Seconde sélection sur entretien oral du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel d'environ 1h00 en présentiel ou visio pour les candidats éloignés ; • En présence du candidat et d'un jury d'expert (psychiatre coordinateur du DU, pair-aidant en psychiatrie, pair-aidant hors psychiatrie) ; • Examen et analyse des critères de recevabilité (§2.1.) .
l'évaluation et l'accompagnement de la personne	<p>Quelles sont les modalités d'évaluation et d'accompagnement mise en place pour valoriser le parcours de formation /compétences à atteindre :</p> <p>Deux modalités seront mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux dirigés réalisés par un psychiatre coordinateur de la formation et par un pair aidant professionnel, à raison de 3 séances d'1h00 chacune en début, moitié et fin de formation, pour évaluer, valoriser et accompagner les étudiants dans l'insertion dans leur stage pratique et dans la préparation de leur mémoire de validation du DU. - Tutorat régulier réalisé en groupe par un pair-aidant professionnel, à raison de 5 séances de 2h au cours de la formation. Pour les étudiants demandeurs, des séances additionnelles personnalisées pourront être mises en place. Les objectifs sont d'accompagner les étudiants dans les modalités de validation de leur formation (assurer la présence en cours, recherche et insertion dans un stage, recherche d'un tuteur pédagogique et rédaction du mémoire) et, en particulier, de préparer et guider leur future insertion professionnelle post-formation.

II. Organisation des enseignements

Lorsque l'enseignement se fait en totalité ou pour partie à distance il sera décrit également en annexe 6 (conformément à l'article L6353-1 du Code du travail et le décret du 20 août 2014)

Article 3 : Organisation générale des enseignements	
Période de la formation	Mois de début : Janvier Mois fin de formation : Juin Préciser le calendrier : ex : 2 jours par mois, les jeudis, 4 séminaires de 5 jours) / : - 5 sessions de 2.5 jours par mois - Le mercredi, jeudi et vendredi matin - Environ 3h de formation par demi-journée
Durée de la formation	<input checked="" type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input type="checkbox"/> ans
Formation semestrialisée :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Nombre de crédits ECTS :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

A° Enseignement Présentiel	En Heures : 90h En Jours : 12.5 (NB) si plusieurs années : préciser la répartition par années : Année 1 : ... Année 2 : ... année : 3 :
-----------------------------------	--

B° Enseignement à distance (Plateforme pédagogique)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui * <input type="checkbox"/> Non * préciser ici les heures d'enseignement : 6h suivant les modalités décrites en annexe 6
--	---

Soit un total annuel de la formation (A+B) = 96h ; hors stage d'observation de 35h.

Article 4 : Composition des enseignements :

Préciser ci-dessous les séquences de formation (modules) avec les objectifs et décrire le détail en annexe 5, suivant modalités précisées.

Module 1 : Encadrement et supervision

- Accueillir les participants, présenter la formation et les structures locales de pair-aidance ;
- Accompagner régulièrement les participants dans les exigences de validation de la formation (recherche et insertion dans un stage, recherche d'un tuteur pédagogique et rédaction du mémoire, préparer et guider la future insertion professionnelle post-formation) ;
- Superviser les étudiants dans l'application pratique de leurs connaissances.

Module 2 : Connaissances théoriques en pair-aidance

- Transmettre les bases historiques, sociologiques et expérientielles de la pair-aidance ;
- Transmettre les bases théoriques du rétablissement en psychiatrie et santé mentale.

Module 3 : Connaissances théoriques en psychiatrie et santé mentale

- Transmettre les bases historiques des concepts de psychiatrie et de santé mentale ;
- Présenter les différents types de troubles psychiques ;
- Présenter les différents types de traitements utilisés en psychiatrie ;
- Présenter des notions sur l'organisation des soins et les différents types de dispositifs de psychiatrie et de santé mentale.

Module 4 : Connaissances pratiques en pair-aidance

- Entraîner aux compétences relationnelles clés de la pair-aidance, pour interagir avec les équipes de psychiatrie et de santé mentale et avec les personnes concernées ;
- Entraîner à l'utilisation d'outils pratiques en pair-aidance ;
- Transmettre les grands principes de l'éducation thérapeutique en psychiatrie en santé mentale.

Stage d'observation : Oui * Non

**si oui compléter annexe 7*

Informations générales sur condition de stage :

- **Attention : Il peut y avoir un stage pratique prévu pour les publics en formation initiale uniquement si le volume pédagogique de la formation est d'une durée supérieure ou égale à 200h (hors volume horaire du stage)**
- *Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours :*

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Durée stage d'observation :	heures : 35h	en jours : 5
Période stage d'observation :	Période libre entre Janvier et Juin de l'année universitaire	

Mémoire / Rapport / Projets tuteurés : Les responsables précisent les modalités (attendus conditions générales, exigences, objectifs...)

Mémoire :	<p> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non </p> <p>1. Date limite du dépôt</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} septembre (délai de rigueur, cachet de la poste faisant foi) - Les mémoires doivent être parvenus en 3 exemplaires papiers au Secrétariat du Dr DONDÉ et un envoi par mail en format pdf est également demandé (lmaamar@chu-grenoble.fr). <p>2. Attendus du mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire portant sur le rôle du pair-aidant dans une thématique ou problématique spécifique et si possible originale dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale (p.ex. : pair-aidance dans un trouble psychique particulier, chez d'une population particulière, dans un dispositif spécifique, discussion d'une compétence spécifique du pair-aidant etc.). - La thématique peut correspondre à la thématique du stage pratique mais ce n'est pas obligatoire. - En cas de rapport de la situation d'une personne pair-aidée : celle-ci doit être anonymisée et son accord doit être obtenu. <p>3. Exigences de présentation écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mémoire ne doit, en aucun cas, excéder 30 pages tout compris (tableaux, figures, références et annexes) dactylographiées en double interligne dans une taille de police type Times New Roman 12. - La page de couverture comporte le nom de l'Université, du DU, de l'auteur, la date de soutenance, les logos du DU (UGA, CHUGA et CHAI). - Un plan est obligatoire. Par exemple, le mémoire peut être divisé selon les sections suivantes : 1) Introduction/Contexte de la thématique abordée, 2) Description du positionnement et de l'activité du pair-aidant dans cette thématique, 3) Discussion en regard de la littérature existante et implications pour la pratique de la pair-aidance, 4) Conclusion, 5) Bibliographie. - Seules les abréviations courantes sont acceptées, en nombre réduit. · Le terme en entier doit précéder l'abréviation (placée entre parenthèses) lors de sa première apparition dans le texte. L'emploi des abréviations est proscrit dans le titre et, si possible, évité dans les résumés - La bibliographie, elle doit être limitée aux ouvrages référencés dans le texte. - La dernière page du mémoire doit contenir un résumé d'une dizaine de lignes en français et 5 mots clés. <p>4. Critères de notation du mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une thématique ou problématique pertinente et originale qui doit être correctement formulée dès l'introduction. - Une synthèse bibliographique à jour de l'état des recherches antérieures portant sur la problématique traitée. - Un apport vraiment personnel dans l'approche du sujet du mémoire(et non une simple compilation de documents existants). - Une méthodologie rigoureuse qui doit être expliquée et adaptée à la problématique. - Respect des exigences de présentation écrite, style et orthographe.
-----------	--

Rapport de stage :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Modalités :
Projets tuteurés :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Modalités :
Autre travail demandé (à rendre par le participant)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Modalités :

III. Contrôles des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen	
5.1 - Assiduité aux enseignements (à préciser)	Présence obligatoire
5.2 - Modalités d'examen	<p>Préciser ici les modalités et critères de notation :</p> <p>Examen oral qui consistera pour le candidat à soutenir oralement son mémoire. Les soutenances sont organisées sur 2 jours courant septembre. L'examen dure au maximum 30 minutes. La présentation orale ne doit pas excéder 15 minutes, elle est suivie de l'avis du jury et d'une discussion d'une dizaine de minutes, avec des questions/réponses. Un support de type power point ou pdf est peut être utilisé pour la présentation sur vidéo projecteur mais n'est pas obligatoire.</p> <p>Les critères de notations reposent sur : la qualité de l'expression orale, la maîtrise du sujet du mémoire, la structuration et la clarté de l'exposé, l'aptitude à échanger avec le jury sur la base des connaissances et de l'expérience de pair-aidance.</p>
5.3 - Remarques et précisions éventuelles concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)	/
5.4 - Absences aux examens (détailler les règles appliquées en cas d'absence aux examens)	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université

Article 6 : Résultats	
6.1 - Jury (indiquer les périodes de réunion des jurys)	<p>Composition du jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Psychiatre coordinateur du DU - Pair-aidant professionnel en psychiatrie et santé mentale - Si possible : pair-aidant hors psychiatrie <p>Périodes de réunion du jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courant septembre pour un rendu du résultat fin septembre
6.2 - Conditions d'obtention du DU-DIU	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire en cours - Validation du stage pratique - Note $\geq 10/20$ au mémoire - Note $\geq 10/20$ à l'examen oral
6.3 - Redoublement (indiquer les conditions de redoublement le cas échéant) :	En cas de conditions d'obtention du DU non remplies, le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université.

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité et d'inscription	<p>Tarifs *:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le public FC payera 1100€ <p>(C'est le tarif retenu pour la même formation qui se trouve à Lyon. Un tarif plus bas serait moins valorisant pour la formation).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exonération pour les publics relevant de la formation initiale (1) le tarif est porté à 600€ (2) <p>(1) : pour le public FI, le montant d' « exonération tarifaire » peut être calculé sur la base d'un minimum de 50 % du tarif sans être inférieur à 600 €</p> <p>(2) les frais correspondant à la vie universitaire s'ajouteront à ce montant.</p> <p><i>Ex : Cas des ré inscription suite à une non validation du diplôme : le candidat (FC ou FI) pourra se réinscrire en s'acquittant d'un montant de 300 € (tarif 2017-2018).</i></p> <p><i>*Pour plus de détails se référer aux grilles tarifaires présentées aux conseils de l'UFR et des instances de l'Université pour validation annuelle en CA</i></p>
--	---

***La tarification fait l'objet d'une étude suivant les indications données par l'Université et les frais spécifiques correspondant à l'organisation de la formation (contact service formation continue)**

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation (si nécessaire) :	Préciser : / Lorsque la formation est proposée en DPC, le descriptif sera précisé conformément à la réglementation et au cahier des charges compléter annexes 8- 9
--	--

Evaluation satisfaction des participants

- En fin de module :** écrite orale questionnaire en ligne
En fin de formation : écrite orale questionnaire en ligne

Tout modèle des documents utilisés pour ce type d'évaluation « à chaud » doit être transmis avant le début de la formation au secrétariat de la formation. Ces supports doivent rester disponibles en cas de contrôles :

Un questionnaire d'évaluation (post formation) pour Grenoble, est également transmis aux participants après la fin de leur formation (lien web).

Délivrance du diplôme

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.

VI. Annexes

* Annexes à remplir

** Annexes à remplir en fonction des particularités de la formation.

1. Annexe - Cadre de référence *:

<p>Analyse des besoins</p>	<p><i>Indiquer brièvement l'analyse du besoin identifié pour l'action proposée et décrire en quoi cette thématique est importante pour les professionnels de santé visés.</i> <i>ex : « cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de l'approfondissement des connaissances des pratiques diagnostiques et des prises en charges thérapeutiques autour de cas cliniques. Elle permet également de comparer les pratiques constatées aux recommandations de la société savante à travers des échanges constatés pendant ces programmes ».</i></p> <p>La pair-aidance est une pratique novatrice et professionnalisée qui repose sur l'entraide entre personnes vivant avec un trouble psychique. En complémentarité de l'approche médicale qui propose des soins selon une approche théorisée et basée sur des preuves, la pair-aidance utilise le savoir expérientiel empirique dans le but de promouvoir le rétablissement des personnes vivant avec un trouble psychique. Le rétablissement est une notion essentielle en psychiatrie puisqu'elle considère qu'une personne peut avoir un trouble psychique chronique sévère mais vivre de façon épanouissante et heureuse. Le rétablissement correspond en effet, au-delà de l'évolution clinique de la maladie, à la reconstruction du devenir de la personne dans toutes les dimensions de sa vie : personnelle, affective et sociale, professionnelle, spirituelle, citoyenne. En apportant son savoir expérientiel et ses habiletés d'accompagnement et de soutien, le ou la pair-aidant(e) va donc favoriser le processus de rétablissement des personnes concernées par un trouble psychique via une identification réciproque. De récentes études ont montré que la présence d'un pair-aidant dans les dispositifs de psychiatrie et santé mentale apportait de nombreux bénéfices pour les patients et les équipes, notamment une réduction du nombre d'hospitalisation [1], une amélioration de la qualité de vie et de l'estime de soi chez les patients, un meilleur engagement dans les soins [2], ainsi qu'une diminution de la stigmatisation des troubles par les partenaires et l'entourage proche [3]. Malgré ces avantages bien démontrés, l'offre de formation professionnelle à la pair-aidance en France est largement insuffisante. En 2015, on comptait plus de 10 000 pair-aidants professionnalisés en psychiatrie et santé mentale aux Etats-Unis contre une trentaine en France [4]. Le besoin d'offre de professionnalisation de la pair-aidance est confirmé par les directives de décrets ministériels récents relatifs à la psychiatrie et à la santé mentale qui promeuvent l'entraide par les pairs. Ces décrets soulignent la nécessité d'une professionnalisation de cette entraide et annonce des financements dédiés [5-7]. Or, en France, il n'existe que deux programmes de formation à la pair-aidance labellisés par une université malgré une demande croissante et motivée de personnes concernées par un trouble psychique. Enfin, cette formation répondra à des exigences précises et recommandées d'acquisition de compétences [4].</p>
-----------------------------------	---

Champ d'application de l'action de formation	<p>Cocher le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue Article L6313-1 correspondant à votre formation :</p> <p><input type="checkbox"/> Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (Article L6313-1) :</p>
---	--

Recommandation(s) et bibliographie	<p><i>Préciser les indications (références, date...) concernant les recommandations HAS, ANAES, Sociétés savantes ou Conférences de consensus ou autres données de la littérature ...</i></p> <p><i>(nb) Lorsque que ces données apportent des éléments de nature à modifier la pratique professionnelle, elles feront l'objet d'une présentation et d'un échange avec les participants.</i></p> <p>[1] Lawn S, Smith A. Mental health peer support for hospital avoidance and early discharge: an Australian example of consumer driven and operated service. <i>Journal of Mental Health</i> 2008 ; 17 : 498-508</p> <p>[2] Scottish Government. Evaluation of the Delivering for Mental Health Peer Support Worker Pilot Scheme. Scottish Government, Social Research, 2009.</p> <p>[3] Solomon, P. Peer Support/Peer Provided Services Underlying Processes, Benefits, and Critical Ingredients. <i>Psychiatric Rehabilitation Journal</i> 2004 ; 27(4) : 392-401</p> <p>[4] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/09/note_pair_aidance.pdf</p> <p>[5] Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale <i>Journal officiel de la république française</i>, 29 juillet 2017, n° 0176. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035315389&categorieLien=id</p> <p>[6] Feuille de route Santé mentale et psychiatrie : comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie Paris : Ministère des solidarités et de la santé, 2018, 31 p. En ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628_-_dossier_de_presse_-_comite_strategie_sante_mentale.pdf</p> <p>[7] Autisme. Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement Paris : Premier ministre, 2018, 125 p. En ligne : https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf</p> <p>[8] Ashleigh C, Nixdorf R, Nashwa I et al. Initial training for mental health peer support workers: international Delphi. 2020, <i>JMIR Mental Health</i>.</p>
---	--

Mots clés	<p>Préciser 3 à 5 mots clés :</p> <p>Pair-aidance ; professionnelle ; psychiatrie ; santé mentale ; peer-worker</p>
------------------	--

2. Annexe - Comité d'organisation *

<p>Responsable Pédagogique Sur Grenoble</p>	<p>Dr Clément DONDÉ, MD PhD-HDR Psychiatre d'Adultes Chef de Clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux Mail : clement.donde@univ-grenoble-alpes.fr</p> <p>Pr Mircea POLOSAN, MD PhD-HDR Psychiatre d'Adultes Professeur des Universités-Praticien Hospitalier Mail : mpolosan@chu-grenoble.fr</p> <p>Service Universitaire de Psychiatrie, Pôle Psychiatrie, Neurologie, Rééducation Neurologique et Médecine légale Pav. D. Villars, CHU Grenoble Alpes, Avenue Maquis du Grésivaudan, 38700 La Tronche Tél : 04-76-76-39-86 / 04-76-76-88-57</p>
<p>Coordonnateur si différent :</p>	<p><i>Nom, fonction (coordonnées) : /</i></p>
<p>Membres</p> <p>Des Conseils scientifique, Ou Comité pédagogique...</p>	<p>Comité pédagogique :</p> <p>Mme Stéphanie LAGASSE - Pair-aidante en psychiatrie et santé mentale Centre Hospitalier Alpes-Isère, Centre Ambulatoire de Santé Mentale 8, Place du Conseil National de la Résistance, 38400 Saint-Martin-d'Hères Département Universitaire des Patients de l'Université Grenoble Alpes Mail : slagasse@ch-alpes-isere.fr</p> <p>M. Raymond MERLE, PhD - Pair-aidant Département Universitaire des Patients de l'Université Grenoble Alpes Mail : rmerle@chu-grenoble.fr</p> <p>Pr Christophe PISON, MD PhD-HDR Service Hospitalier Universitaire Pneumologie Physiologie, Pôle Thorax et Vaisseaux CHU Grenoble Alpes, Avenue Maquis du Grésivaudan, 38700 La Tronche Département Universitaire des Patients de l'Université Grenoble Alpes Mail : cpison@chu-grenoble.fr Tél : +33 6 83 31 97 81</p> <p>Mme Elise CHEVILLOTTE - Pair-aidante en psychiatrie et santé mentale Centre Hospitalier Alpes-Isère, Centre Ambulatoire de Liaison, Intervention Précoce, Suivi et Orientation, 26 av. Marcelin Berthelot, 38000 Grenoble Mail : elise.melinand@gmail.com</p> <p>Instances de rattachement incluent dans le comité pédagogique :</p> <p>Département Universitaire des Patients de l'Université Grenoble Alpes Campus santé de la Tronche</p>

	<p>Bâtiment Boucherle - Bureau 104, 1er étage dupga@univ-grenoble-alpes.fr Tel : 04 57 04 13 88</p> <p>Centre Hospitalier Alpes-Isère Établissement Public de Santé Mentale 3 rue de la Gare, 38120 Saint-Egrève Tel : 04 76 56 42 56</p>
<p>Composition du (des) Jury</p>	<p><i>Le jury est présidé par : Clément DONDÉ Il est composé de Clément DONDÉ, Mircea POLOSAN, Stéphanie LAGASSE et un membre représentant du Comité pédagogique.</i></p>

3 .Annexe - Intervenants *

A remplir par année universitaire et module (si besoin)

Les intervenants sont identifiés et seront sollicités pour communiquer d'éventuels liens d'intérêt en lien avec leur intervention.

Prénom NOM	Fonction, Spécialité Diplôme)	Statut	Ville	Mail	Temps d'intervention (en h) et (P) Présentiel ou (EAD) à distance	Mission Oui/ non
BETRAND Antoine	Psychiatre	CCU-AH	Grenoble	Abertrand4@chu-grenoble.fr	1h00 P	Non
BOUGEROL Thierry	Psychiatre	PU-PH	Grenoble	tbougerol@chu-grenoble.fr	4h00 P	Non
CHEVILLOTTE Elise	DU Pair-aidance	Pair-aidante	Grenoble	elise.melinand@gmail.com	17h00 P	Oui
DEMATTEIS Maurice	Psychiatre	PU-PH	Grenoble	mdematteis@chu-grenoble.fr	1h00 P	Non
DONDÉ Clément	Psychiatre	CCU-AH	Grenoble	clement.donde@univ-grenoble-alpes.fr	9h00 P	Non
DUBREUCQ Julien	Psychiatre	PH	Saint-Etienne	julien.dubreucq@chu-st-etienne.fr	2h00 P	Oui
DUBUC Marc	Psychiatre	PH	Grenoble	mdubuc@chu-grenoble.fr	1h00 P	Oui
FAIGNOY Pierre	Formation Pair-aidance	Pair-aidant	Belgique	pierrefaignoy@smes.be	1h30 EAD	Oui
GAOUA Zohra	Psychiatre	PH	Grenoble	zgaoua@ch-alpes-isere.fr	2h00 P	Oui
GARDIEN Eve	Doctorat sociologie	Sociologue	Rennes	eve.gardien@univ-rennes2.fr	2h00 P	Oui
GAUCH Jérémie	Psychiatre	PH	Grenoble	jgauch@ch-alpes-isere.fr	2h00 P	Oui
GOUACHE Benjamin	Psychiatre	PH	Grenoble	bgouache@ch-alpes-isere.fr	2h00 P	Oui

HENAULT Isabelle	Formation Pair-aidance	Pair-aidant	Québec	direction@ampaq.ca	1h30 EAD	Oui
LAGASSE Stéphanie	DU Pair-aidance	Pair-aidante	Grenoble	slagasse@ch-alpes-isere.fr	17h00 P	Oui
LECARDEUR Laurent	Doctorat psychologie	Psychologue	Caen	laurentlecardeur@gmail.com	2h00 P	Oui
LONGPRÉ Simon	Formation Pair-aidance	Pair-aidant	Québec	slongpre@schizophrenie.qc.ca	2h00 EAD	Oui
MELIS Fanny	M2 IPA	IPA en Psychiatrie	Grenoble	fmelis@ch-alpes-isere.fr	1h00 P	Oui
POLOSAN Mircea	Psychiatre	PU-PH	Grenoble	mpolosan@chu-grenoble.fr	2h00 P	Non
POUCHON Arnaud	Psychiatre	PH	Grenoble	apouchon@chu-grenoble.fr	2h00 P	Oui
SARTEUR Anaïs	M2 Neuropsychologie	Neuropsychologue	Grenoble	asarteur@ch-alpes-isere.fr	1h00 P	Oui
Membres du DUPG		Patient expert, universitaire	Grenoble	dupga@univ-grenoble-alpes.fr	1h00	Non

4. Annexe - Enseignement présentiel (cadre général) *

<p>Type d'enseignement :</p>	<p><i>Donner une estimation horaire de la répartition des cours :</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> CM : 73 % <input checked="" type="checkbox"/> TD : 27 % <input type="checkbox"/> TP : .. %</p> <p>Total en heures (en EQTD) : 77h Ou détailler par CM (en heures étudiant) : 56h TD (en heures étudiant) : 21h TP (en heures étudiant) : /</p>
<p>Positionnement de l'apprenant</p>	<p>Organisation de :</p> <p>Pré-test : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Post test (*) : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <i>*En dehors des modalités d'examen</i></p>
<p>Méthodes pédagogiques :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Magistrale(s) <input checked="" type="checkbox"/> Participative(s)</p> <p><i>Si participative(s) : estimer le temps consacré à l'Interactivité : 15 %</i></p> <p>Sous forme de : <input checked="" type="checkbox"/> Cas cliniques <input checked="" type="checkbox"/> Ateliers <input type="checkbox"/> <i>autres</i></p>
<p>Moyens vidéos :</p>	<p><input type="checkbox"/> Films <input checked="" type="checkbox"/> Visioconférence <input type="checkbox"/> Autres</p>

<p>Documents pédagogiques : Communiqués *</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Document (s) pour les pré-requis : supports bibliographiques spécifiques <input checked="" type="checkbox"/> Document(s) de synthèse : supports bibliographiques spécifiques <input checked="" type="checkbox"/> autre(s) préciser : supports de cours des enseignants <input checked="" type="checkbox"/> Ces documents sont mis en ligne à partir d'une plateforme : Dropbox</p>
<p>Bibliographie</p>	<p><i>Précisez éléments de bibliographie :</i></p> <p>Cf. Annexe1 : Recommandations et bibliographie.</p>

* **Rappel :** Les supports communiqués (supports pédagogiques, référentiels d'analyse des pratiques, presse...) utilisent des références scientifiques identifiées. [critères de qualité \(ctrl+clic\)](#)

5. Annexe : Programme de formation détaillé

Décrire votre programme en fonction de la forme choisie et du déroulé du programme que vous souhaitez mettre en place. (voir les 4 exemples ci-dessous)

1) Exemple d'une formation en présentiel .

Décrire les objectifs spécifiques (par intervention au max par ½ journée)

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (préciser méthodes et moyens utilisé)
9 h a 10h (1h)	Objectif spécifique n°1	Etude de cas clinique
10h à 10 h 30 (30 minutes)	Objectif spécifique n°2	Diaporama
10h 30 12 h 30 (2 heures)	Objectif spécifique n°3	

2) Une formation « non présentiel » :

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (exemple)
Première étape	Objectif spécifique n°1	Etude de cas clinique
Deuxième étape	Objectif spécifique n°2	Diaporama
Troisième étape (2 heures)	Objectif spécifique n°3	

3) Dans le cadre de l'analyse de pratique en DPC (type EPPou RMM/RCP) : la durée de chaque étape doit être précisée.

Il est important de dire sur combien de dossiers portera par exemple une analyse de pertinence, comment ils doivent être sélectionnés, quel référentiel est utilisé...

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (exemple)
Première réunion (2 h)	Objectif spécifique n°1	Analyse ou revue de dossiers
Deuxième réunion (1 h30)	Objectif spécifique n°2	Analyse bibliographique
Troisième réunion (2 heures)	Objectif spécifique n°3	Plan d'amélioration

4) Action : Atelier de type simulation.

Le descriptif de l'action devra Indiquer :

- le type de simulation choisi (patient standardisé, jeux de rôles, simulateurs patients, simulateurs procéduraux, réalité virtuelle, serious Game...).
- Les objectifs, le scénario et le déroulé du scénario, les équipements prévus, structuration de la séquence, les temps de débriefing, le(s) document de fin de séance, document(s) remis aux participants.

Annexe – Programme de formation détaillé (à joindre ici)

Module 1 : Encadrement et supervision (29h)

1) Formations en présentiel

Intitulé et durée de la séquence	Objectifs	Méthodes
Accueil et paysage local (1h00)	Accueillir et informer sur les structures locales de pair-aidance.	Diaporama
Introduction au DU (1h00)	Présenter le DU, son programme, son organisation et les modalités de validation.	Diaporama
Accompagnement au projet de mémoire et de stage (3x 1h00)	Accompagner régulièrement les étudiants dans les exigences de validation de la formation (formation (recherche et insertion dans un stage, recherche d'un tuteur pédagogique et rédaction du mémoire)	Présentation orale des étudiants
Supervision (3x 3h00)	Superviser les étudiants dans l'application pratique de leurs connaissances.	Présentation orale des étudiants, jeux de rôle (TD)

2) Formations non présentiel

Intitulé et durée de la séquence	Objectifs	Méthodes
Tutorat (5x 2h00)	Accompagner et soutenir régulièrement les étudiants dans leur vécu de la formation qui peut représenter une épreuve psychologique difficile et ainsi éviter le décrochage. Accompagnement dans les modalités administratives de la formation, ses exigences de validation et également dans la préparation de la future insertion professionnelle post-formation.	Echange informel en groupe (TD)
Retour d'expérience en francophonie (2x 1h30 + 1x 2h00)	Permettre une ouverture d'esprit sur des parcours de pair-aidance dans un contexte de santé publique francophone différent (Canada, Belgique, Suisse). Ouvrir la formation à l'international.	Diaporama, échange informel en groupe

Module 2 : Connaissances théoriques en pair-aidance (13h)

Formations en présentiel

Intitulé et durée de la séquence	Objectifs	Méthodes
Définition, historique et émergence de la pair-aidance (1h00)	Transmettre le contexte historique et les bases théoriques de la pair-aidance.	Diaporama
Eclairage par les sciences humaines et positionnement éthique en pair-aidance (2h00)	Transmettre un éclairage sociologique sur la pair-aidance. Permettre au futurs pair-aidants d'adopter une position éthique en contexte professionnel.	Diaporama
Engagement dans le rétablissement et l'empowerment (4h00)	Transmettre les bases théoriques du rétablissement en psychiatrie et santé mentale.	Diaporama, études de cas
Savoir expérientiel en pair-aidance (5x 1h00)	Transmettre les bases expérientielles de la pair-aidance en fonction du dispositif de soins.	Diaporama, études de cas
Pair-aidance et bien être (1h00)	Transmettre les éléments essentiel au bien être professionnel des futurs pair-aidants	Diaporama, étude de cas

Module 3 : Connaissances théoriques en psychiatrie et santé mentale (15h)

Formations en présentiel

Intitulé et durée de la séquence	Objectifs	Méthodes
Histoire de la psychiatrie (1h00)	Transmettre les bases historiques de la psychiatrie et de la santé mentale. Aborder les notions de déontologie et de secret médical partagé.	Diaporama
Organisation des soins, mode et structures de soins (2h00)	Présenter l'organisation, les modes et structures de soins en psychiatrie.	Diaporama
Grandes catégories et dimensions des troubles psychiatriques (2h00)	Présenter les différents types de troubles psychiques.	Diaporama, études de cas.
Neurodiversité et troubles du spectre autistique (2h00)	Présenter les troubles du spectre autistique et aborder la notion de neurodiversité	Diaporama, études de cas
Addictions (1h00)	Présenter les troubles d'usage de substances	Diaporama
Crise suicidaire (1h00)	Transmettre des notions essentielles sur la crise suicidaire et son évaluation	Diaporama, études de cas
Handicap psychique et stigmatisation (1h00)	Transmettre des notions essentielles sur le handicap psychique et la stigmatisation en psychiatrie	Diaporama

Traitements psychotropes et décision médicale partagée (1h00) Psychothérapies (1h00) Neurostimulation (1h00)	Présenter les différents types de traitements utilisés en psychiatrie	Diaporama, études de cas
Intervention précoce en psychiatrie (1h00)	Transmettre les bases de l'intervention précoce en psychiatrie	Diaporama, études de cas
Accès et égalité au soins, santé communautaire (1h00)	Transmettre des notions sur l'accès aux soins pour tous, notamment pour les populations minoritaires	Diaporama

Module 4 : Connaissances pratiques en pair-aidance (20h)

Formations en présentiel

Intitulé et durée de la séquence	Objectifs	Méthodes
Intégration légitime d'une équipe par le pair-aidant (2h00)	Entraîner aux compétences relationnelles clés de la pair-aidance, pour interagir avec les équipes de psychiatrie et de santé mentale et avec les personnes concernées par un trouble psychique.	Diaporama, études de cas, jeux de rôle Diaporama, études de cas, jeux de rôle Diaporama, études de cas, jeux de rôle
Compétences clés du pair-aidant et techniques d'entretien (3h00)		
Communiquer avec les proches (2h00)		
Plan de crise conjoint (1h00)	Former et entraîner à l'utilisation d'outils pratiques utilisables en pratique de pair-aidance.	Diaporama, études de cas
Entretien motivationnel et outils de thérapie cognitivo-comportementale (3h00)		
Outils d'évaluation du rétablissement (1h00)		
Soutien cognitif (1h00)		
Soutien à l'emploi (1h00)		
Education thérapeutique en psychiatrie (6h00)	Former aux bases théoriques et pratiques de l'éducation thérapeutique en psychiatrie et santé mentale.	Diaporama, jeux de rôle

6. Annexe - Description enseignement à distance :

Dans le cadre d'un enseignement à distance compléter les éléments ci-dessous conformément à l'article L6353-1 du Code du travail et le décret du 20 août 2014

Et préciser le nom de la plateforme : **Zoom**

TD : « Tutorat »

<p>La nature des travaux et les objectifs spécifiques :</p>	<p>Les objectifs spécifiques , la nature des travaux (ex : classe inversée, étude de cas diaporama ...) et le nombre d'heures doit être précisé :</p> <p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echange informel et soutenant entre un pair-aidant chevronné membre du comité pédagogique et la promotion d'étudiants du DU. <p>Nombre d'heures : 10h00 au total (5 sessions de 2h00)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et soutenir régulièrement les étudiants dans leur vécu de la formation qui peut représenter une épreuve psychologique difficile et ainsi éviter le décrochage. - Accompagnement dans les modalités administratives de la formation, ses exigences de validation et également dans la préparation de la future insertion professionnelle post-formation.
<p>les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance :</p>	<p>L'exigence d'encadrement humain → un caractère d'interactivité : Préciser la durée (éventuellement)</p> <p>Pas de modalité d'évaluation spécifique</p> <p>-et / ou Le tutorat à distance : <input type="checkbox"/> synchrone ou <input type="checkbox"/> asynchrone</p>
<p>les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique.</p>	<p>L'intervention pédagogique sera réalisée par visioconférence, avec l'ensemble des étudiants présents en salle de cours. La salle de cours de l'UGA dispose de l'équipement et de l'assistance adéquats.</p>

Cours : « Retour d'expérience en francophonie »

<p>La nature des travaux et les objectifs spécifiques :</p>	<p>Les objectifs spécifiques , la <i>nature des travaux</i> (ex : <i>classe inversée, étude de cas diaporama ...</i>) <u>et le nombre d'heures doit être précisé :</u></p> <p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention d'un pair-aidant francophone étranger (Belgique et Québec) - Retour d'expérience de l'intervenant sur son parcours - Echange avec les étudiants <p>Nombre d'heures : 5h00 au total (1 session de 2h00, 2 sessions de 1h30)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une ouverture d'esprit sur des parcours de pair-aidance dans un contexte de santé publique différent - Ouvrir la formation à l'international
<p>les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance :</p>	<p>L'exigence d'encadrement humain ➡ un caractère d'interactivité : Préciser la durée (éventuellement)</p> <p>Pas de modalité d'évaluation spécifique</p> <p>-et / ou Le tutorat à distance : <input type="checkbox"/> synchrone ou <input type="checkbox"/> asynchrone</p>
<p>les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique.</p>	<p>L'intervention pédagogique sera réalisée par visioconférence, avec l'ensemble des étudiants présents en salle de cours. La salle de cours de l'UGA dispose de l'équipement et de l'assistance adéquats.</p>

7. Annexe - Stage pratique

Rappel : Informations générales sur condition de stage :

- Il peut y avoir un stage prévu pour les publics en formation initiale uniquement si le volume pédagogique de la formation est d'une durée supérieure ou égale à 200h (hors volume horaire du stage)
- Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cadre de référence de l'analyse de la pratique	<p>Cette étape d'analyse s'appuie sur :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Un Stage d'observation : en heures (35h) en jours : (5)</p>
--	--

Capacités	<p><i>Décrire les capacités ou les compétences attendues avec si besoin des éléments de précision et / ou de quantification.</i> <i>(ex nombre d'actes, cas clinique, récits de situation complexe, EPP...)</i></p> <p>Compétences attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'entretiens individuels et communication du savoir expérientiel ; - Maniement de techniques d'alliance thérapeutique et de soutien ; - Conduite d'entretiens dans le milieu communautaire de la personne (p.ex. : domicile) ; - Être porte-parole du vécu expérientiel de la personne concernée par un trouble psychique auprès des équipes soignantes et de l'entourage, dans une démarche éthique et déontologique ; - Maniement des outils du rétablissement ; - Participation à des programmes d'éducation thérapeutique ; - Participation à des groupes thérapeutiques ; - Intégration dans une équipe institutionnelle dédiée à la psychiatrie et à la santé mentale ; - Développement d'outils innovants favorisant le rétablissement des personnes concernées par un trouble psychique ; - Participation à des d'actions et projets visant à la déstigmatisation des troubles psychiques et à l'information sur le vécu de ces troubles.
-----------	---

<p>Structure(s) de stage</p>	<p>Préciser dans quel cadre se fait l'analyse de la pratique :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu(x) agréé(s) par le comité pédagogique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu(x) validé(s) par le responsable ou coordonnateur</p>
<p>Modalités de stage :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Observateur le participant repère les éléments essentiels de la pratique et identifie les compétences et connaissances attendues.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Acteur accompagné pour permettre au participant d'assumer la prise de responsabilité des actes en supervision directe d'un maître de stage ou référent. Une évaluation doit mesurer l'acquisition des compétences.</p> <p><input type="checkbox"/> Acteur autonome : le participant agit seul avec la possibilité de faire appel à un pair, maître de stage ou référent en cas de difficulté(s).</p>
<p>Evaluation de la pratique (traçabilité)</p>	<p>Préciser les traces d'apprentissage attendues :</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de suivi / présence du candidat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Attestation de suivi avec évaluation du tuteur, maître de stage ou responsable pédagogique</p> <p><input type="checkbox"/> Rapport de stage,</p> <p><input type="checkbox"/> Cas cliniques,</p> <p><input type="checkbox"/> Récit Situation Complexe Authentique (RSCA)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités à préciser :.....</p>

Annexe DPC : Activités et Méthodes

Ce diplôme est-il proposé dans le cadre du DPC ? OUI * NON

***Compléter les annexes ci-dessous :**

Le DPC peut être organisé à partir d'activités ou (briques) proposée(s) séparément.

Sur une période triennale, chaque professionnel de santé doit valider un parcours de DPC comportant au moins deux des trois activités identifiées ci-dessous.

*Dans le cadre du programme de formation proposé, vous pouvez proposer une seule activité « Activité de formation continue » ou concevoir un programme intégré **

() un programme est déclaré intégré s'il prend en compte au moins deux activités de DPC parmi les 3 suivantes « formation continue », « évaluation des pratiques professionnelles » et « gestion des risques ».)*

Chaque activité fait référence à au moins une méthode identifiée par la Haute autorité santé ([HAS](#))

⇒ **Cocher ci-dessous l'activité ou les activités concernée, après vous être assuré :**

- ✓ **de la pertinence de la méthode HAS choisie par rapport aux objectifs de l'action**
- ✓ **et de la maîtrise de la méthode dans le déroulé pédagogique (support(s) et traçabilité).**

Activité de formation continue (formation présentielle , à distance, en simulation...)
Préciser le ou les [méthodes HAS](#) :

Activité d'évaluation des pratiques professionnelles
L'activité dans le cadre du programme, permet une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel consulter les méthodes pour cette activité.
Préciser le ou les [méthodes HAS](#) :

Activité de gestion des risques
L'activité dans le cadre du programme, vise à identifier, évaluer et prioriser des risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation.
Préciser le ou les [méthodes HAS](#) :

Le programme de DPC concerne :

- La totalité de l'enseignement Un module ou des modules *

*Préciser :

8. Annexe DPC - Orientations nationales 2016 à 2018

Précisez à quelle(s) Orientation(s) nationales se rattache le programme ([Arrêté du 8 décembre 2015](#))

Infos : Il n'est pas nécessaire de lister toutes les orientations possibles : une globale ou une par profession suffit. Il est également important de réfléchir à la pertinence de retenir une orientation nationale prioritaire de l'annexe I et/ou des orientations nationales de l'annexe II selon le public auquel vous destinez l'action.

Annexe I : Orientations s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé

Pour plus de facilité, vous pouvez consulter sur la page suivante

=> Précisez la thématique de l'orientation :

Et le n° de l'orientation :

Annexe II : Orientations définies par profession de santé ou spécialité sur la base des propositions des conseils nationaux professionnels ou, en leur absence, des représentants de la profession ou de la spécialité ;

Voir pour chaque spécialité, les orientations données en annexe II, de [l'Arrêté du 8 décembre 2015](#)

=> Précisez la thématique de l'orientation :

Et le n° de l'orientation :

Annexe III : Armées

Consulter les orientations données en annexe III , de [l'Arrêté du 8 décembre 2015](#)

Précisez la thématique de l'orientation :

n° de l'orientation :

Vous trouverez ci-dessous, le détail de l'Annexe I de l'arrêté du 8 dec 2015 : orientations/ politique nationale

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

- Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).
- Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.
- Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.
- Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

- Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

Soutenir les services de santé au travail

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

- Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

- Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.
- Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.
- Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.
- Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.
- Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.
- Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.
- Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro-dégénérative.
- Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro-dégénérative.
- Orientation n° 16 : "Annonce" du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro-dégénérative, SIDA...).
- Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.
- Orientation n° 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.
- Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

- Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).
- Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir **l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé** à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

- Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.
- Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

Innover pour le bon usage du médicament

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

- Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.
- Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.
- Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de la iatrogénie médicamenteuse.
- Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.
- Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

- Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.
- Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).
- Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.
- Orientation n° 32 : Education pour la santé.
- Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles.
- Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress post-traumatique.

Rappel : Pour identifier d'autres orientations pouvant correspondre au programme, consulter l'annexe II: les orientations par profession) et l'annexe n°III [ici : lien](#),

9. Annexe DPC : Catégories professionnelles

=>. **Cocher : les catégories professionnelles auxquelles le programme est destiné et préciser les métiers**

- Médecins spécialistes en médecine générale**
- Médecins spécialistes (cocher)**
 - Anatomie-cytologie-pathologique
 - Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale
 - Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio-vasculaire
 - Chirurgie de la face et du cou
 - Chirurgie générale
 - Chirurgie infantile
 - Chirurgie maxillo-faciale
 - Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
 - Chirurgie orthopédique et traumatologique
 - Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
 - Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
 - Chirurgie urologique
 - Chirurgie vasculaire
 - Chirurgie viscérale et digestive
 - Dermatologie et venerologie
 - Endocrinologie et métabolismes
 - Gastro-entérologie et hépatologie
 - Génétique médicale
 - Gériatrie / Gérontologie
 - Gynécologie médicale
 - Gynécologie médicale et obstétrique
 - Gynécologie obstétrique / Obstétrique
 - Hématologie
 - Médecine du travail
 - Médecine interne
 - Médecine nucléaire
 - Médecine physique et de réadaptation
 - Néphrologie
 - Neurochirurgie
 - Neurologie
 - Neuropsychiatrie
 - Oncologie médicale
 - Oncologie radiothérapique
 - Ophtalmologie

- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
 - Pédiatrie
 - Pneumologie
 - Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
 - Psychiatrie générale
 - Radiodiagnostic et imagerie médicale
 - Radiothérapie
 - Réanimation médicale
 - Rhumatologie
 - Santé publique et médecine sociale
 - Stomatologie
 - Médecine cardiovasculaire
 - Médecine légale et expertises médicale
 - Médecine d'urgence
 - Médecine vasculaire
 - Médecine intensive et réanimation
 - Radiologie et imagerie médicale
 - Santé publique
 - Chirurgie pédiatrique
 - Urologie
 - Hépto-gastro-entérologie
 - Maladie infectieuse et tropicale
 - Chirurgie orale
 - Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques
 - Endocrinologie, diabétologie et nutrition
-
- Biologistes médicaux**
 - Sages-femmes**
 - Pharmaciens**
 - Pharmacien titulaire d'officine
 - Pharmacien adjoint d'officine
 - Pharmacien hospitalier
 - pharmacien industriel/répartiteur
 - Sous section des métiers médico-techniques et de la pharmacie**
 - Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
 - Préparateur en pharmacie
 - Technicien de laboratoire médical
 - Préparateur en pharmacie hospitalière